

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Affichage : 15/05/2024

Conseil Syndical

Session du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Lionel DARBON – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Martine BERNON (mandatée par Yves MERCIER) – Vincent MIGUET – Pascal MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU - Thierry REPENTIN

Excusés : Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – François FOURCHES – Florian MAITRE – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : Florence BOURGEOIS à Marie BENEVEISE – Josette REMY à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Marie BENEVEISE

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 7 mai 2024

Délibération N° C24-38

CFA COIFFURE - GARANTIE D'EMPRUNT

Rapport au Conseil Syndical

Olivier ROGNARD, vice-président délégué aux finances, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie peut garantir un emprunt contracté par les personnes de droit privé, dès lors que son action contribue au développement économique.

Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Le CFA s'est engagé dans une démarche d'augmentation de ses capacités d'accueil et de développement de nouvelles formations aux bénéfices des jeunes et des professionnels. Ce développement conduit le CFA à quitter les locaux qu'il occupe actuellement au sein du Lycée

Louis Armand pour les positionner au cœur du quartier Cassine, sur le lot T2, attribué au Groupe Edouard Denis.

Le projet est estimé à plus de 7 millions d'euros. Le CFA Coiffure de Chambéry pourrait obtenir un prêt de 6 M€ auprès de la Banque des Territoires au titre des « Prêts action Cœur de Ville » sous réserve d'obtenir une garantie publique à hauteur de 50% du montant emprunté.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 6 M €
- Objet : Acquisition et aménagement de nouveaux locaux
- Durée : 30 ans
- Taux : 3%

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Accorde la garantie de Chambéry-Grand Lac économie pour la durée totale de l'emprunt soit 30 ans, pour un montant de 3 millions d'euros € (soit 50 % de la somme prêtée), sous réserve de l'autorisation de la Région.

Article 2 : Autorise Olivier Rognard, vice-président délégué aux finances, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie et à procéder à son initiative à toutes les formalités prévues au contrat.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 15 mai 2024

A blue ink signature, appearing to read 'Sadoux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente